

Question avec demande de réponse écrite
à la Commission
Règle 130
Agnes Jongerius (S&D)

► Objet : Conditions de travail aux institutions européennes

Aujourd'hui (jeudi 7 avril), des membres du personnel de l'Office européen des brevets se sont mis en grève pour attirer une fois encore l'attention sur leurs conditions de travail difficiles. La Cour de justice de l'Union européenne avait auparavant appelé à l'amélioration de ces conditions, mais rien n'a été fait en réponse à ce prononcé. Les conditions à l'OEB ont atteint leur point le plus bas, mais l'Office n'est pas seul dans cette situation. À d'autres institutions et organismes de l'Union européenne, notamment à la BCE et à l'Agence des droits fondamentaux, à Vienne, le statut des fonctionnaires européens a également été violé ces dernières années.

1. La Commission partage-t-elle l'avis du personnel de l'OEB selon lequel le climat social à l'Office est inacceptable et doit être amélioré substantiellement ?
2. La Commission siège en qualité d'observateur au Conseil d'administration de l'OEB. À ce titre, insiste-t-elle sur l'amélioration du climat social à l'Office ?
3. Comment la Commission tente-t-elle de remédier aux manquements à d'autres institutions et organismes de l'Union européenne censés respecter le statut des fonctionnaires européens ?

Langue d'origine de la question : [NL](#)